

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives

A.Gt 18-07-2008

M.B. 23-10-2008

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des Communauté et des Régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des Comptes;

Vu le décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives, tel que modifié par le décret du 27 mars 2002;

Vu le décret du 13 décembre 2007 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire;

Vu la proposition de répartition arrêtée par la Commission des discriminations positives en date du 13 mai 2008;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 2 juillet 2008;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 18 juillet 2008;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008,

Arrête :

Article 1^{er}. - Un subside global de sept cent trente sept mille huit cent soixante quatre euros (737.864,00 EUR) à charge du crédit inscrit à l'allocation de base 01.06 du programme d'activités 90 de la division organique 52 est alloué aux Pouvoirs organisateurs des implantations du réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné reconnues en discriminations positives.

Article 2. - Le subside visé à l'article 1^{er} est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'équipement reprises en annexe.

Article 3. - Le subside est réparti entre les implantations énumérées ci-après conformément au tableau de synthèse présenté par la Commission des discriminations positives :

N°Fase de l'établissement	N°Fase de l'implantation	Dénomination de l'établissement	Adresse de l'implantation concernée	Code postal	Commune/Localité	Moyens de fonctionnement octroyés
00132	00201	INSTITUT ST-LOUIS	Rue du Marais, 113	1000	BRUXELLES	14.000,00 €
03230	00209	INSTITUT DOMINIQUE PIRE	Rue De Lenglentier, 6 -14	1000	BRUXELLES	15.500,00 €
03230	08996	INSTITUT DOMINIQUE PIRE	Rue T'Kint, 28	1000	BRUXELLES	2.000,00 €
00138	00210	COLLEGE LA FRATERNITE	Rue de Molenbeek, 173	1020	BRUXELLES	20.000,00 €
00138	00784	COLLEGE LA FRATERNITE	Chaussée d'Anvers, 28	1000	BRUXELLES	11.000,00 €



N°Fase de l'établissement	N°Fase de l'implantation	Dénomination de l'établissement	Adresse de l'implantation concernée	Code postal	Commune/Localité	Moyens de fonctionnement octroyés
00422	00775	CENTRE SCOL. STE-MARIE - LA SAGESSE	Chaussée de Haecht, 164	1030	BRUXELLES	27.000,00 €
00423	00776	INSTITUT DE LA STE-FAMILLE D'HELMET	Rue Chaumontel, 5	1030	BRUXELLES	24.631,00 €
00428	00785	INSTITUT TECHN. CARDINAL MERCIER-N-D DU SACRE-COEUR	Boulevard Lambermont, 17	1030	BRUXELLES	31.500,00 €
00208	00332	CENTRE SCOL. ST-MICHEL	Rue Dupont, 20	1030	BRUXELLES	6.300,00 €
00209	00334	INSTITUT ST-JOSEPH D'ENSEIGN. TECHNIQUE	Rue des Alliés, 315	1190	BRUXELLES	8.226,05 €
00288	00466	CENTRE SCOL. EPERONNIERS-MERCELIS	Rue Mercelis, 36	1050	BRUXELLES	16.700,00 €
00288	00469	CENTRE SCOL. EPERONNIERS-MERCELIS	Rue de l'Etuve, 56	1000	BRUXELLES	20.000,00 €
00366	00689	INSTITUT DES FILLES DE MARIE	Rue Théodore Verhaegen, 8	1060	BRUXELLES	35.445,00 €
00367	00692	INSTITUT ST-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE	Rue Moris, 19	1060	BRUXELLES	24.861,87 €
00030	00046	INSTITUT N-D	Rue de Fiennes, 66	1070	BRUXELLES	5.650,00 €
00030	00047	INSTITUT N-D	Rue Jorez, 8A	1070	BRUXELLES	4.085,00 €
00040	00064	INSTITUT DE LA PROVIDENCE	Rue Haberman, 27	1070	BRUXELLES	13.072,00 €
00327	00675	INSTITUT DES URSULINES	Avenue du Sippelberg, 10	1080	BRUXELLES	11.750,00 €
00327	00676	INSTITUT DES URSULINES	Rue Jules Debecker, 71	1081	BRUXELLES	17.500,00 €
00352	00663	CAMPUS ST-JEAN	Chaussée de Ninove, 136	1080	BRUXELLES	15.000,00 €
00352	00664	CAMPUS ST-JEAN	Chaussée de Merchtem, 11	1080	BRUXELLES	3.225,00 €
00388	00732	CENTRE SCOL. DES DAMES DE MARIE-HAECHT-PHILOMENE-LIMITE	Chaussée de Haecht, 68	1210	BRUXELLES	25.000,00 €
00388	00792	CENTRE SCOL. DES DAMES DE MARIE-HAECHT-PHILOMENE-LIMITE	Rue de la Limite, 27	1210	BRUXELLES	7.575,00 €
01999	03956	CENTRE SCOL. STE-VERONIQUE - MARIE-JOSE	Rue de Pitteurs, 25	4020	LIEGE	7.600,00 €
01992	07452	D.O.A. ST-LOUIS	Rue Basse-Wez, 85	4020	LIEGE	7.000,00 €
02000	04026	CENTRE SCOL. ST-LOUIS	Rue Basse-Wez, 85	4020	LIEGE	13.000,00 €
02125	04255	COLLEGE ST-MARTIN - I.S.M. PAIRAY	Rue de la Province, 101	4100	SERAING	15.520,00 €
02125	04265	COLLEGE ST-MARTIN - I.S.M. PAIRAY	Rue du Chêne, 347	4100	SERAING	6.200,00 €
02129	04262	INSTITUT D'ENSEIGN. SECONDAIRE STE-MARIE	Rue de la Glacière, 39	4100	SERAING	9.200,00 €
02129	04264	INSTITUT D'ENSEIGN. SECONDAIRE STE-MARIE	Rue Cockerill, 148	4100	SERAING	45.000,00 €
03049	02012	COMMUNAUTE EDUCATIVE ST-JEAN-BAPTISTE	Rue des Dames, 5	6224	WANFERCEE-BAULET	8.000,00 €
00910	01660	INSTITUT SAINT JOSEPH	Rue Pige au Croly, 37	6000	CHARLEROI	10.000,00 €
00917	01672	COLLEGE D'ENSEIGN. TECHNIQUE DES AUMONIERES DU TRAVAIL	Rue Jules Destrée, 69	6000	CHARLEROI	8.000,00 €
00920	01678	INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE N-D	Rue de la Science, 52	6000	CHARLEROI	17.500,00 €
00984	01854	COLLEGE D'ENSEIGN. PROFES. DES AUMONIERES DU TRAVAIL	Grand'rue, 185	6000	CHARLEROI	25.000,00 €
00941	01739	CENTRE SCOL. ST-JOSEPH - N-D	Rue Emile Strimelle, 1	6040	JUMET	10.365,76 €



N°Fase de l'établissement	N°Fase de l'implantation	Dénomination de l'établissement	Adresse de l'implantation concernée	Code postal	Commune/Localité	Moyens de fonctionnement octroyés
00936	07463	INSTITUT STE-ANNE	Faubourg de Charleroi, 3	6041	GOSELIES	3.000,00 €
00946	01754	LYCEE MIXTE FRANCOIS DE SALES	Rue des Vallées, 18	6060	GILLY	10.000,00 €
00946	06525	LYCEE MIXTE FRANCOIS DE SALES	Place des Haies, 10	6060	GILLY	20.000,00 €
01058	02040	INSTITUT STE-MARIE	Rue de l'Enseignement, 1	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	20.000,00 €
01058	06718	INSTITUT STE-MARIE	Rue du Beau Site, 28	6032	MONT-SUR-MARCHIENNE	2.000,00 €
01058	07418	INSTITUT STE-MARIE	Rue des Sœurs, 5	6141	FORCHIES-LA-MARCHE	7.450,00 €
01059	02050	INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE STE-MARIE	Boulevard du Midi, 161	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	7.000,00 €
01059	02061	INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE STE-MARIE	Rue Emile Vandervelde, 49	6141	FORCHIES-LA-MARCHE	4.700,00 €
01059	02062	INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE STE-MARIE	Avenue Jules Destrée, 3	6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE	3.000,00 €
01004	01910	INSTITUT STE-MARIE	Rue des Chasseurs, 82	6200	CHATELET	10.948,00 €
01005	01911	COLLEGE SAINT PIE X	Rue Lloyd George, 15	6200	CHATELINEAU	15.000,00 €
01194	02336	INSTITUT SAINT-FERDINAND	Avenue Maréchal Foch, 824	7012	JEMAPPES	7.800,00 €
01145	02250	INSTITUT DU SACRE-COEUR	Rue des Dames, 77	7080	FRAMERIES	8.359,32 €
01145	02251	INSTITUT DU SACRE-COEUR	Rue d'Orléans, 12	7340	PATURAGES	1.000,00 €
01415	02846	INSTITUT TECHNIQUE ST-JOSEPH (D2-D3)	Rue Gustave Boël, 23	7100	LA LOUVIERE	8.400,00 €
01418	02850	INSTITUT STE-MARIE	Rue de Bouvy, 35	7100	LA LOUVIERE	19.500,00 €
01429	02869	INSTITUT ST-JOSEPH D.O.A.	Rue Gustave Boël, 55	7100	LA LOUVIERE	10.800,00 €
01080	02107	INSTITUT ST-THERESE	Rue de Bouvy, 35	7100	LA LOUVIERE	5.000,00 €
01116	02194	INSTITUT TECHNIQUE ET COMMERCIAL DES AUMONIERES DU TRAVAIL	Rue de Caraman, 13	7300	BOUSSU	19.000,00 €
01251	02350	CENTRE SCOL. DON BOSCO	Rue de Mons, 2	7011	GHLIN	12.500,00 €
					TOTAL	737.864,00 €

Article 4. - Les subventions inférieures ou égales à cinq mille euros sont liquidées en une seule tranche à partir du 1^{er} septembre 2008.

Article 5. - Les subventions supérieures à cinq mille euros sont liquidées en deux tranches respectivement de 80 % et 20 % au 1^{er} septembre 2008 et 1^{er} janvier 2009.

Article 6. - Au terme des activités prévues et au plus tard pour le 30 septembre 2009, le Pouvoir organisateur adresse un rapport d'activités à la Commission des discriminations positives.

Article 7. - Le Pouvoir organisateur tient à la disposition du service de la Vérification de la Communauté française, pendant une durée de dix ans, une comptabilité séparée, reprenant le compte détaillé des recettes et des dépenses accompagné de toutes les pièces originales justificatives indiquées chronologiquement.

Article 8. - Le Pouvoir organisateur est tenu de rembourser à la Communauté



française tout montant non utilisé ainsi que toute dépense non conforme au descriptif repris en annexe ou pour laquelle les justificatifs sont couverts par une autre subvention.

Article 9. - Nonobstant l'article 8, le Pouvoir organisateur qui ne pourrait rencontrer l'exécution d'une des actions prévues conformément au descriptif repris en annexe peut introduire une demande motivée de réaffectation du montant non utilisé, permettant de renforcer les moyens déjà affectés à une ou plusieurs actions du descriptif susvisé.

Article 10. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2008.

Article 11. - Le Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 18 juillet 2008.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Ch. DUPONT

LIBRE SUBVENTIONNE

N° 1

INSTITUT ST-LOUISRue du Marais, 113
1000 BRUXELLES**Implantation concernée :**Rue du Marais, 113
1000 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 14.000,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Valorisation des « mezzanines » en un espace d'appartenance	14.000,00 □
TOTAL DES MOYENS	14.000,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 2

INSTITUT DOMINIQUE PIRERue De Lenglentier, 6-14
1000 BRUXELLES**Implantation concernée :**Rue De Lenglentier, 6 -14
1000 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 15.500,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Bibliothèque et centre de documentation	5.000,00 <input type="checkbox"/>
Embellissement et pacification des lieux : restauration de la salle de gymnastique	5.000,00 <input type="checkbox"/>
Fonds de couverture des activités culturelles et des voyages de découverte	4.000,00 <input type="checkbox"/>
Ouvrier d'entretien PTP	1.500,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	15.500,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 3

INSTITUT DOMINIQUE PIRERue De Lenglentier, 6-14
1000 BRUXELLES**Implantation concernée :**Rue T'Kint, 28
1000 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 2.000,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Bibliothèque et centre de documentation	1.000,00 <input type="checkbox"/>
Fonds de couverture des activités culturelles et des voyages de découverte	1.000,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	2.000,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 4

COLLEGE LA FRATERNITERue de Molenbeek, 173
1020 BRUXELLES**Implantation concernée :**Rue de Molenbeek, 173
1020 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 20.000,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Modernisation du mobilier dans les classes	18.500,00 <input type="checkbox"/>
Part patronale PTP	1.500,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	20.000,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 5

COLLEGE LA FRATERNITERue de Molenbeek, 173
1020 BRUXELLES**Implantation concernée :**Chaussée d'Anvers, 28
1000 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 11.000,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Modernisation du mobilier dans les classes	10.000,00 <input type="checkbox"/>
Part patronale PTP	1.000,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	11.000,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 6

CENTRE SCOLAIRE STE-MARIE - LA SAGESSEChaussée de Haecht, 164
1030 BRUXELLES**Implantation concernée :**Chaussée de Haecht, 164
1030 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 27.000,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Matériel didactique : logiciels, livres, revues, ...	1.500,00 □
Animation autour du livre	1.500,00 □
Investissement de l'espace scolaire	18.500,00 □
Protection des bâtiments	1.000,00 □
Location d'un garage pour la remorque VTT + matériel divers	1.500,00 □
Avances aux élèves ...	3.000,00 □
TOTAL DES MOYENS	27.000,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 7

INSTITUT DE LA STE-FAMILLE D'HELMETRue Chaumontel, 5
1030 BRUXELLES**Implantation concernée :**Rue Chaumontel, 5
1030 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 24.631,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Remplacement des trois doubles portes menant à la cour de récréation	24.631,00 □
TOTAL DES MOYENS	24.631,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 8

INSTITUT TECHN. CARDINAL MERCIER-NOTRE-DAME DU SACRE-COEURBoulevard Lambermont, 17
1030 BRUXELLES**Implantation concernée :**Boulevard Lambermont, 17
1030 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 31.500,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Bien être des élèves : sanitaires, casiers, infrastructures sportives	10.000,00 □
Renouvellement du parc informatique et du matériel audio-visuel	5.000,00 □
Remplacement des chaises et bancs les plus détériorés de l'école	10.000,00 □
PTP Auxiliaire d'éducation et ouvriers	6.500,00 □
TOTAL DES MOYENS	31.500,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 9

CENTRE SCOLAIRE ST-MICHELBoulevard Saint-Michel, 24
1040 BRUXELLES**Implantation concernée :**Rue Dupont, 20
1030 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 6.300,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Equipement multimédia	1.800,00 □
Equipement sécurité	3.000,00 □
Espace détente, mobilier cafeteria élèves	1.500,00 □
TOTAL DES MOYENS	6.300,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE**N° 10****INSTITUT ST-JOSEPH D'ENSEIGN. TECHNIQUE**Rue Félix Hap, 14
1040 BRUXELLES**Implantation concernée :**Rue des Alliés, 315
1190 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 8.226,05** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement d'un local « sciences et technologie »	6.011,62 □
Activités extérieures	2.214,43 □
TOTAL DES MOYENS	8.226,05 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 11

CENTRE SCOL. EPERONNIERS-MERCELISRue Mercelis, 36
1050 BRUXELLES**Implantation concernée :**Rue Mercelis, 36
1050 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 16.700,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Entretien des couloirs et lieux d'accueil collectif : achat de peinture	500,00 □
Aménagement de la cour de récréation : achat de paniers de basket	3.000,00 □
Participation financière aux activités scolaires : interventions dans les frais d'entrées, de transport et de séjour	3.800,00 □
Équipement de la salle multimédia et informatique : achat d'ordinateur, d'écran et de programmes, logiciels informatiques	9.400,00 □
TOTAL DES MOYENS	16.700,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,
Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 12

CENTRE SCOL. EPERONNIERS-MERCELISRue Mercelis, 36
1050 BRUXELLES**Implantation concernée :**Rue de l'Etuve, 56
1000 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 20.000,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Achat de livres	1.000,00 <input type="checkbox"/>
Animations avec les étudiants	1.000,00 <input type="checkbox"/>
Sorties et découvertes culturelles	3.000,00 <input type="checkbox"/>
Matériel informatique	5.000,00 <input type="checkbox"/>
Achat de tables, chaises, tableaux	10.000,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	20.000,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 13

INSTITUT DES FILLES DE MARIERue Théodore Verhaegen, 8
1060 BRUXELLES**Implantation concernée :**Rue Théodore Verhaegen, 8
1060 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 35.445,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Garantir la sécurité des biens et des personnes	15.480,00 □
Poursuite des travaux de rénovation des salles d'éducation physique	19.965,00 □
TOTAL DES MOYENS	35.445,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 14

INSTITUT ST-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLERue Moris, 19
1060 BRUXELLES**Implantation concernée :**Rue Moris, 19
1060 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 24.861,87** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Amélioration de l'infrastructure utilisée hors des cours et durant les activités sportives	24.861,87 □
TOTAL DES MOYENS	24.861,87 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 15

INSTITUT NOTRE-DAMERue de Fiennes, 66
1070 BRUXELLES**Implantation concernée :**Rue de Fiennes, 66
1070 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 5.650,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Centre de documentation	5.650,00 □
TOTAL DES MOYENS	5.650,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE**N° 16****INSTITUT NOTRE-DAME**Rue de Fiennes, 66
1070 BRUXELLES**Implantation concernée :**Rue Jorez, 8A
1070 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 4.085,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Lieu d'accueil des élèves sur le temps de midi	4.085,00 □
TOTAL DES MOYENS	4.085,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 17

INSTITUT DE LA PROVIDENCERue Haberman, 27
1070 BRUXELLES**Implantation concernée :**Rue Haberman, 27
1070 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 13.072,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Embellissement des lieux de l'école	5.510,00 □
Part patronale PTP	4.017,00 □
Activités culturelles + une sortie pour entrer dans le monde professionnel	1.045,00 □
CDI bibliothèque	2.500,00 □
TOTAL DES MOYENS	13.072,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 18

INSTITUT DES URSULINESAvenue du Sippelberg, 10
1080 BRUXELLES**Implantation concernée :**Avenue du Sippelberg, 10
1080 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 11.750,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Outillage du centre de recherche en Français Langue étrangère	2.500,00 □
Organisation de visites, activités culturelles	7.750,00 □
Formations complémentaires des élèves de la section technique d'animation	1.500,00 □
TOTAL DES MOYENS	11.750,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 19

INSTITUT DES URSULINESAvenue du Sippelberg, 10
1080 BRUXELLES**Implantation concernée :**Rue Jules Debecker, 71
1080 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 17.500,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Centre de documentation + visites et activités extra-muros	17.500,00 □
TOTAL DES MOYENS	17.500,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE**N° 20****CAMPUS ST-JEAN**Chaussée de Ninove, 136
1080 BRUXELLES**Implantation concernée :**Chaussée de Ninove, 136
1080 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 15.000,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Développement de la BCDR (centre de recherche ex-zep)	15.000,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	15.000,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 21

CAMPUS ST-JEANChaussée de Ninove, 136
1080 BRUXELLES**Implantation concernée :**Chaussée de Merchtem, 11
1080 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 3.225,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Part patronale PTP	2.225,00 <input type="checkbox"/>
Achat de livres, abonnement à diverses revues	1.000,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	3.225,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 22

CENTRE SCOL. DES DAMES DE MARIE-HAECHT-PHILOMENE-LIMITEChaussée de Haecht, 68
1210 BRUXELLES**Implantation concernée :**Chaussée de Haecht, 68
1210 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 25.000,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement et embellissement des locaux et des abords	25.000,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	25.000,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE**N° 23****CENTRE SCOL. DES DAMES DE MARIE-HAECHT-PHILOMENE-LIMITE**Chaussée de Haecht, 68
1210 BRUXELLES**Implantation concernée :**Rue de la Limite, 27
1210 BRUXELLES**MONTANT ALLOUE : 7.575,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Prise en charge des frais de participation aux activités sportives, culturelles, ... Achat de livres, journaux, revues, CD-ROM, cassettes audiovisuelles et autres supports d'information	7.575,00 □
TOTAL DES MOYENS	7.575,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 24

CENTRE SCOL. STE-VERONIQUE - MARIE-JOSERue Rennequin Sualem, 15
4000 LIEGE**Implantation concernée :**Rue de Pitteurs, 25
4020 LIEGE**MONTANT ALLOUE : 7.600,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Achat de livres	1.800,00 <input type="checkbox"/>
Théâtre	3.000,00 <input type="checkbox"/>
Cinéma	700,00 <input type="checkbox"/>
Location hall de sport + déplacements	1.800,00 <input type="checkbox"/>
Achat de logiciels Apprentissage du Français	300,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	7.600,00 <input type="checkbox"/>

u pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 25

D.O.A. ST-LOUIS
Rue Alfred Magis, 20
4020 LIEGE

Implantation concernée :
Rue Basse-Wez, 85
4020 LIEGE

MONTANT ALLOUE : 7.000,00

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Matériel et équipement scolaire	1.700,00 <input type="checkbox"/>
Intégration par la culture et le sport	1.700,00 <input type="checkbox"/>
Semaine à thème	2.000,00 <input type="checkbox"/>
Équipement - agencement local pour groupes de besoin ou de projets	1.600,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	7.000,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 26

CENTRE SCOL. ST-LOUISRue Alfred Magis, 20
4020 LIEGE**Implantation concernée :**Rue Basse-Wez, 85
4020 LIEGE**MONTANT ALLOUE : 13.000,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Matériel et équipement scolaire	3.000,00 <input type="checkbox"/>
Équipement local « agora-rencontre »	7.000,00 <input type="checkbox"/>
Actions citoyennes dans le cadre de la semaine à thème	2.000,00 <input type="checkbox"/>
Activités culturelles et sportives	1.000,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	13.000,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 27

COLLEGE ST-MARTIN - I.S.M. PAIRAYRue de la Province, 101
4100 SERAING**Implantation concernée :**Rue de la Province, 101
4100 SERAING**MONTANT ALLOUE : 15.520,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement d'un espace d'accueil agréable : la salle polyvalente	15.520,00 □
TOTAL DES MOYENS	15.520,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 28

COLLEGE ST-MARTIN - I.S.M. PAIRAYRue de la Province, 101
4100 SERAING**Implantation concernée :**Rue du Chêne, 347
4100 SERAING**MONTANT ALLOUE : 6.200,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Amélioration des compétences en lecture (réseau Elsa)	6.200,00 □
TOTAL DES MOYENS	6.200,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 29

INSTITUT D'ENSEIGN. SECONDAIRE STE-MARIERue Cockerill, 148
4100 SERAING**Implantation concernée :**Rue de la Glacière, 39
4100 SERAING**MONTANT ALLOUE : 9.200,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Amélioration du cadre de travail des élèves	9.200,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	9.200,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 30

INSTITUT D'ENSEIGN. SECONDAIRE STE-MARIERue Cockerill, 148
4100 SERAING**Implantation concernée :**Rue Cockerill, 148
4100 SERAING**MONTANT ALLOUE : 45.000,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Se défouler sainement : terrains de sport	29.000,00 □
Un meilleur accueil pour mieux vivre l'école : transformation du local d'accueil	15.000,00 □
Habiter et animer la médiathèque	1.000,00 □
TOTAL DES MOYENS	45.000,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 31

COMMUNAUTE EDUCATIVE ST-JEAN-BAPTISTERue du Collège, 27
5060 TAMINES**Implantation concernée :**Rue des Dames, 5
6224 WANFERCEE-BAULET**MONTANT ALLOUE : 8.000,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Ouverture culturelle et activités extérieures	3.000,00 <input type="checkbox"/>
Activités d'expression et multimédia	2.500,00 <input type="checkbox"/>
Prévention de la violence : dispositif de sécurité	2.500,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	8.000,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 32

INSTITUT SAINT JOSEPHBoulevard de l'Yser, 12
6000 CHARLEROI**Implantation concernée :**Rue Pige au Croly, 37
6000 CHARLEROI**MONTANT ALLOUE : 10.000,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Stop à l'échec : bibliothèque, initiation à l'informatique, animation culturelle	10.000,00 □
TOTAL DES MOYENS	10.000,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 33

COLLEGE D'ENSEIGN. TECHNIQUE DES AUMONIERES DU TRAVAILGrand'rue, 185
6000 CHARLEROI**Implantation concernée :**Rue Jules Destrée, 69
6000 CHARLEROI**MONTANT ALLOUE : 8000,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Achat et placement de tableaux triptyques	3.000,00 <input type="checkbox"/>
Equipement de terrains de sport	5.000,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	8.000,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 34

INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE NOTRE-DAMERue de la Science, 52
6000 CHARLEROI**Implantation concernée :**Rue de la Science, 52
6000 CHARLEROI**MONTANT ALLOUE : 17.500,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Rénovation des bâtiments	2.500,00 <input type="checkbox"/>
Création d'un centre d'information/documentation	6.000,00 <input type="checkbox"/>
Agrandissement de la cour de récréation	5.000,00 <input type="checkbox"/>
Mise en conformité de la centrale d'alarme incendie	4.000,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	17.500,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 35

COLLEGE D'ENSEIGN. PROFES. DES AUMONIERES DU TRAVAILGrand'rue, 185
6000 CHARLEROI**Implantation concernée :**Grand'rue, 185
6000 CHARLEROI**MONTANT ALLOUE : 25.000,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement d'un centre de documentation	25.000,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	25.000,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE**N° 36****CENTRE SCOL. ST-JOSEPH - NOTRE-DAME**Rue Emile Strimelle, 1
6040 JUMET**Implantation concernée :**Rue Emile Strimelle, 1
6040 JUMET**MONTANT ALLOUE : 10.365,76** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement de la nouvelle bibliothèque-centre de documentation	10.365,76 □
TOTAL DES MOYENS	10.365,76 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 37

INSTITUT STE-ANNERue Circulaire, 5
6041 GOSSELIES**Implantation concernée :**Faubourg de Charleroi, 3
6041 GOSSELIES**MONTANT ALLOUE : 3.000,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement de l'espace extérieur	3.000,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	3.000,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 38

LYCEE MIXTE FRANCOIS DE SALESRue des Vallées, 18
6060 GILLY**Implantation concernée :**Rue des Vallées, 18
6060 GILLY**MONTANT ALLOUE : 10.000,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement d'un site vert « promenade »	10.000,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	10.000,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE**N° 39****LYCEE MIXTE FRANCOIS DE SALES**Rue des Vallées, 18
6060 GILLY**Implantation concernée :**Place des Haies, 10
6060 GILLY**MONTANT ALLOUE : 20.000,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Poursuite des travaux du bâtiment commencé en 2007-2008	20.000,00 □
TOTAL DES MOYENS	20.000,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE**N° 40****INSTITUT STE-MARIE**Rue de l'Enseignement, 1
6140 FONTAINE-L'EVEQUE**Implantation concernée :**Rue de l'Enseignement, 1
6140 FONTAINE-L'EVEQUE**MONTANT ALLOUE : 20.000,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Activités sportives 1 ^{er} degré - Activités culturelles 2 ^{ème} et 3 ^{ème} degrés	6.000,00 □
Remise en peinture des murs de façade (suite du projet 07-08)	14.000,00 □
TOTAL DES MOYENS	20.000,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 41

INSTITUT STE-MARIE
Rue de l'Enseignement, 1
6140 FONTAINE-L'EVEQUE

Implantation concernée :
Rue du Beau Site, 28
6032 MONT-SUR-MARCHIENNE

MONTANT ALLOUE : 2.000,00 □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement de l'espace vert	2.000,00 □
TOTAL DES MOYENS	2.000,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 42

INSTITUT STE-MARIERue de l'Enseignement, 1
6140 FONTAINE-L'EVEQUE**Implantation concernée :**Rue des Sœurs, 5
6141 FORCHIES-LA-MARCHE**MONTANT ALLOUE : 7.450,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Achat d'armoires à casiers individuels et d'armoires pour les vestiaires de la salle de gymnastique	1.500,00 □
Aménagement des toilettes	2.250,00 □
Renouvellement du mobilier du réfectoire	2.200,00 □
Activités liées à la formation – activités culturelles	1.500,00 □
TOTAL DES MOYENS	7.450,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 43

INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE STE-MARIERue Emile Vandervelde, 49
6141 FORCHIES-LA-MARCHE**Implantation concernée :**Boulevard du Midi, 161
6140 FONTAINE-L'EVEQUE**MONTANT ALLOUE : 7.000,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Aménagement et embellissement des abords et des locaux	7.000,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	7.000,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 44

INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE STE-MARIERue Emile Vandervelde, 49
6141 FORCHIES-LA-MARCHE**Implantation concernée :**Rue Emile Vandervelde, 49
6141 FORCHIES-LA-MARCHE**MONTANT ALLOUE : 4.700,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Entretien du terrain de mini-foot, remise en état des sanitaires et des vestiaires de la salle de gymnastique	3.000,00 □
Sécurisation des locaux	500,00 □
Activités culturelles et sportives	1.200,00 □
TOTAL DES MOYENS	4.700,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 45

INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE STE-MARIE

Rue Emile Vandervelde, 49

6141 FORCHIES-LA-MARCHE

Implantation concernée :

Avenue Jules Destrée, 3

6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE

MONTANT ALLOUE : 3.000,00

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Création d'un espace rencontre	3.000,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	3.000,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 46

INSTITUT STE-MARIEPlace d'Arenberg, 20
6200 CHATELINEAU**Implantation concernée :**Rue des Chasseurs, 82
6200 CHATELET**MONTANT ALLOUE : 10.948,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Remplacement du mobilier scolaire : tables, chaises, tableaux	10.948,00 □
TOTAL DES MOYENS	10.948,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 47

COLLEGE SAINT PIE XRue Lloyd George, 15
6200 CHATELINEAU**Implantation concernée :**Rue Lloyd George, 15
6200 CHATELINEAU**MONTANT ALLOUE : 15.000,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Sécurisation des bâtiments : réfection du système d'alarme	3.000,00 □
Création d'un espace « médiathèque »	12.000,00 □
TOTAL DES MOYENS	15.000,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 48

INSTITUT SAINT-FERDINANDAvenue Maréchal Foch, 824
7012 JEMAPPES**Implantation concernée :**Avenue Maréchal Foch, 824
7012 JEMAPPES**MONTANT ALLOUE : 7.800,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Prévention de la violence : achat de livres, jeux, petit matériel divers, ...	950,00 □
Activités musicales, théâtre, spectacles,...	5.500,00 □
Embellissement des locaux : PTP ouvrier	1.350,00 □
TOTAL DES MOYENS	7.800,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 49

INSTITUT DU SACRE-COEURRue des Dames, 77
7080 FRAMERIES**Implantation concernée :**Rue des Dames, 77
7080 FRAMERIES**MONTANT ALLOUE : 8.359,32** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Sécurisation des fenêtres : pose de volets	7.359,32 □
Activités culturelles	1.000,00 □
TOTAL DES MOYENS	8.359,32 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 50

INSTITUT DU SACRE-COEURRue des Dames, 77
7080 FRAMERIES**Implantation concernée :**Rue d'Orléans, 12
7340 PATURAGES**MONTANT ALLOUE : 1.000,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Activités culturelles	1.000,00 □
TOTAL DES MOYENS	1.000,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 51

INSTITUT TECHNIQUE ST-JOSEPH (D2-D3)Rue Gustave Boël, 23
7100 LA LOUVIERE**Implantation concernée :**Rue Gustave Boël, 23
7100 LA LOUVIERE**MONTANT ALLOUE : 8.400,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Equipement d'un local de rencontre « SAS »	500,00 <input type="checkbox"/>
Mise en place d'une entrée sécurisée	7.700,00 <input type="checkbox"/>
Equipement de la bibliothèque	200,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	8.400,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 52

INSTITUT STE-MARIERue de Bouvy, 35
7100 LA LOUVIERE**Implantation concernée :**Rue de Bouvy, 35
7100 LA LOUVIERE**MONTANT ALLOUE : 19.500,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Equipement de la bibliothèque : achat de CD-Rom, livres, encyclopédies, dictionnaires, ...	2.500,00 □
Achever l'équipement d'une salle multimédia	3.000,00 □
Achat de bancs et tables supplémentaires pour les espaces extérieurs	2.500,00 □
Aménagement des espaces pour le sport	2.500,00 □
Réaménagement du parc	9.000,00 □
TOTAL DES MOYENS	19.500,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 53

INSTITUT ST-JOSEPH D.O.A.Rue Gustave Boël, 55
7100 LA LOUVIERE**Implantation concernée :**Rue Gustave Boël, 55
7100 LA LOUVIERE**MONTANT ALLOUE : 10.800,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Rénovation du couloir amenant aux classes déjà rénovées dans le projet triennal	10.800,00 □
TOTAL DES MOYENS	10.800,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 54

INSTITUT ST-THERESEGrand'Rue, 79
7170 MANAGE**Implantation concernée :**Rue de Bouvy, 35
7100 LA LOUVIERE**MONTANT ALLOUE : 5.000,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Embellissement espace « accueil »	5.000,00 □
TOTAL DES MOYENS	5.000,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 55

INSTITUT TECHNIQUE ET COMMERCIAL DES AUMONIERES DU TRAVAILRue de Caraman, 13
7300 BOUSSU**Implantation concernée :**Rue de Caraman, 13
7300 BOUSSU**MONTANT ALLOUE : 19.000,00** □

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Atelier lecture et centre de documentation : réaménagement de l'espace	5.000,00 □
Poursuite de l'aménagement concernant les terrains multi- sports et les structures sportives	14.000,00 □
TOTAL DES MOYENS	19.000,00 □

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT



LIBRE SUBVENTIONNE**N° 56****CENTRE SCOL. DON BOSCO**Rue Grande, 21
7380 QUIEVRAIN**Implantation concernée :**Rue de Mons, 2
7011 GHLIN**MONTANT ALLOUE : 12.500,00**

SYNTHESE DES PROJETS	MONTANT
Voyages pédagogiques / activités culturelles	1.500,00 <input type="checkbox"/>
Rénovation et remplacement du local de cuisine	10.000,00 <input type="checkbox"/>
Part patronale PTP	1.000,00 <input type="checkbox"/>
TOTAL DES MOYENS	12.500,00 <input type="checkbox"/>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 octroyant un subside pour l'année scolaire 2008-2009 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Christian DUPONT

